



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 21 août 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint et madame Marie-Claude Martel, conseillère spéciale, Service du greffe.

CE-2002-1049 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 14 AOÛT 2002

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 14 août 2002 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal du 14 août 2002 tel que soumis.

Adoptée

CE-2002-1050 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 33 - 13 198,74 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 32 - 80 434,04 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 30 - 1 712,54 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 28 - 82 877,65 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 33 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 32, la liste des réquisitions numéro 30 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 28 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA n°33	pièces de comptes à payer	13 198,74 \$	du 5 au 9 août 2002
PD n° 32	pièces de comptes à payer	80 434,04 \$	du 5 au 9 août 2002
Réquisitions n° 30	pièces de comptes à payer	1 712,54 \$	du 2 août 2002
Embauches n° 28	embauches de personnel temporaire	82 877,65 \$	du 29 juillet au 2 août 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1051 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-30 - 131 161,85 \$ - PÉRIODE DU 31 JUILLET AU 7 AOÛT 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-30, d'un montant total de 131 161,85 \$, pour la période du 31 juillet au 7 août 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1052 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-30 - 32 334,33 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-30 d'un montant total de 32 334,33 \$ pour la période du 31 juillet au 6 août 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1053 **SOUSSION - 2002 SP 095 - LES ENTREPRISES BEAUDOIN - RÉFECTION ET REMISE AUX NORMES DES ISSUES À L'ARÉNA ROBERT GUERTIN, SECTEUR HULL - 227 319,31 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte, conditionnellement à l'approbation de la Ville de Gatineau et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, du règlement d'emprunt numéro 59-2002, la soumission de la compagnie Les Entreprises Beaudoin, 600, rue Vernon, suite 200, Aylmer, Québec, J9H 5E1, au montant de 227 319,31 \$ taxes incluses, pour l'exécution de travaux de réfection et remise aux normes des issues à l'aréna Robert Guertin, secteur Hull, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 12 juillet 2002 et ce, étant la seule et plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement d'emprunt 59-2002	219 414,67 \$	Réfection et remise aux normes des issues – aréna Robert-Guertin
04-13493	7 904,64 \$	TPS à recevoir (ristourne)

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 59-2002 par les autorités compétentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2002 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt.

Adoptée

CE-2002-1054* **RENOUVELLEMENT - POSTE D'ANIMATEUR CULTUREL EN PATRIMOINE - PROGRAMME VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec, appuie la création de poste d'animateur en patrimoine dans le cadre du projet intitulé « Villes et villages d'art et de patrimoine »;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval appuiera la Ville dans la formation de l'animateur-coordonnateur;
CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull avait adhéré au programme « Villes et villages d'art et de patrimoine » et que ce dernier prend fin en septembre;

CONSIDÉRANT QU'il y a de nombreux dossiers patrimoniaux dans la nouvelle ville qui doivent être traités (voir annexe);

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications défraie jusqu'à 20 000 \$ par année pour le renouvellement du poste de l'ex-Ville de Hull pendant trois ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de poursuivre sa participation au programme « Villes et villages d'art et de patrimoine » pour un mandat de trois ans à partir du 14 septembre 2002, d'autoriser le Service des arts, culture et lettres à déposer le formulaire de demande au ministère de la Culture et des Communications et que le maire ou en son absence le maire suppléant soit autorisé à signer le protocole d'entente avec la ministre d'État à la Culture et aux Communications.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget pour les années 2003-2004 et 2005 selon la répartition suivante :

	Ville de Gatineau	MCCQ	Total
1 ^{ère} année 14-09-2002 au 13-09-2003	23 852 \$ (54.39 %)	20 000 \$ (45.61 %)	43 852 \$
2 ^e année 14-09-2003 au 13-09-2004	23 852 \$ (54.39 %)	20 000 \$ (45.61 %)	43 852 \$
3 ^e année 14-09-2004 au 13-09-2005	23 852 \$ (54.39 %)	20 000 \$ (45.61 %)	43 852 \$

Les fonds de 12 805,99 \$ requis pour l'année 2002 (14 septembre au 31 décembre 2002) seront pris au poste budgétaire 02-72410-135 pour un montant de 6 965,18 \$ et à même la subvention du Ministère pour un montant de 5 840,81 \$.

Ce comité autorise également le trésorier à modifier le budget des années concernées relativement au programme « Villes et villages d'art du patrimoine » selon les revenus à être perçus pour cette activité.

La présente résolution est conditionnelle à la signature du protocole d'entente avec la ministre d'État à la Culture et aux Communications.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72410-135	0,00 \$	7 000,00 \$	Patrimoine // Temp./non-syndiqués
72122-649	1 000,00 \$	0,00 \$	Ateliers culturels // Autres pièces
72122-138	6 000,00 \$	0,00 \$	Ateliers culturels // Occasionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1055

ACCEPTATION DES AVIS DE CHANGEMENT NUMÉROS P-011, ME-016, E-018, A-019, P-020,P-021, ME-023 ET GE-025 - CONTRAT DES TRAVAUX DE LA PHASE

II À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR GATINEAU PAR LA FIRME FILTRUM INC. - 11 304,38 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'ex-C.U.O., par sa résolution numéro 2001-393, octroyait à la firme Filtrum inc. le contrat de construction des travaux à l'usine d'épuration phase II au montant de 8 759 843,90 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE des extras sur ce projet ont déjà été approuvés par délégations de pouvoir pour un montant global de 40 387,51 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé l'avis de changement numéro P-011 au montant de 1 228,06 \$ excluant les taxes applicables pour le démantèlement du tamis mécanique des boues Strain Press;

CONSIDÉRANT QUE la firme Landry, Gauthier et Associés a recommandé l'avis de changement numéro ME-016 au montant de 10 858,45 \$ excluant les taxes applicables pour la réparation de la filerie de contrôle de la barrière, pour l'agrandissement de la base de béton pour le transformateur, pour l'enlèvement d'équipements électriques désuets aux digesteurs et pour la modification électrique et la ventilation au bureau du contremaître des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la firme Landry, Gauthier et Associés a recommandé l'avis de changement numéro E-018 au montant de 1 310,43 \$ excluant les taxes pour la fourniture de trois démarreurs réversibles avec marche avant et arrière pour les trois digesteurs primaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme Audet, Fortin, Corriveau, Salvail, architectes, snc. a recommandé l'avis de changement numéro A-019 au montant de 1 116,50 \$ excluant les taxes pour l'ajout d'un plafond suspendu dans un bureau administratif de l'usine d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE dans le cahier 3 de 6, soit les clauses techniques particulières sous la responsabilité de la firme Axor experts-conseils inc., l'article 7.5.1 mentionne que les trois compresseurs de biogaz doivent être reconditionnés avec la description des travaux qui doivent être exécutés par l'entrepreneur général;

CONSIDÉRANT QUE la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé l'avis de changement numéro P-020 pour un montant de 11 370,79 \$ excluant les taxes pour la récupération des pièces pré-usinées du compresseur de biogaz numéro 1;

CONSIDÉRANT QUE la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé l'avis de changement numéro P-021 au montant de 1 077,76 \$ excluant les taxes pour l'ajout de quatre robinets d'isolation opérés manuellement pour le réseau de récupération de chaleur;

CONSIDÉRANT QUE la firme Landry, Gauthier et Associés a recommandé l'avis de changement numéro ME-023 au montant de 3 825,36 \$ excluant les taxes pour la relocalisation du ventilateur mural au bâtiment de la granulation et l'ajout d'une persienne;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe-conseil Génivar a recommandé l'avis de changement numéro GE-025 au montant de 1 782 \$ excluant les taxes pour l'ajout d'une base de béton pour l'armoire de commutation dans la salle des génératrices au poste de pompage Champlain dans le secteur Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires à ce projet sont pris à même les règlements d'emprunt numéro 690 de l'ex-C.U.O. pour les avis de changement numéros P-011, ME-016, E-018, A-019, P-020, P-021 et ME-023 et numéro 637-1 de l'ex-C.U.O. pour l'avis de changement numéro GE-025 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les avis de changement numéros P-011, ME-016, E-018, A-019, P-020, P-021, ME-023 et GE-025 recommandés par les firmes Axor experts-conseils inc., Landry, Gauthier et Associés, Audet, Fortin, Corriveau, Salvail, architectes, snc. et Groupe-conseil Génivar pour un montant de 11 304,38 \$ incluant les taxes, à être pris dans le règlement d'emprunt numéro 690 de l'ex-C.U.O. pour un montant de 9 254,63 \$ taxes

incluses pour les sept premiers avis de changement et dans le règlement d'emprunt numéro 637-1 de l'ex.-C.U.O. pour un montant de 2 049,75 \$ taxes incluses, soit dans le contrat accordé à la firme Filtrum inc. pour les travaux de la phase II à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Gatineau.

	Règlements d'emprunt de l'ex- C.U.O.			TOTAL
	No 588	No 637-1	No 690	
Montant de chaque règlement d'emprunt	11 604 000 \$	5 170 000 \$	6 418 000 \$	
Montant original du contrat à Filtrum inc. (résolution no 2001-393 de l'ex-C.U.O.)	628 381,58 \$	2 904 726,32 \$	5 226 736,00 \$	8 759 843,90 \$
Acceptation no 1 (résolution no 2001-576 de l'ex- C.U.O.)		(373 831,25 \$)		(373 831,25 \$)
Délégations de pouvoir en date du 5 juillet 2002 (nos 21399, 22678, 22696, 21516, 22695 et 22955)		3 416,24 \$	36 971,27 \$	40 387,51 \$
Acceptation de l'avis de changement P-012 (résolution no CE-2002-961)			36 611,09 \$	36 611,09 \$
Acceptation des avis de changements nos P-011, ME-016, E-018, A-019, P-020, P-021, ME-023 et GE-025 par cette résolution		2 049,75 \$	9 254,63 \$	11 304,38 \$
TOTAL	<u>628 381,58 \$</u>	<u>2 585 192,31 \$</u>	<u>5 293 598,89 \$</u>	<u>8 458 341,53 \$</u>
Solde disponible au 29 juillet 2002	<u>459 275 \$</u>	<u>576 170 \$</u>	<u>935 243 \$</u>	

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	393,08 \$	TPS à recevoir (ristourne)
06-06370-001-41393	1 978,48 \$	Mécanisme de contrôle protection intercepteur rég. coût des travaux
06-06900-001-41394	8 932,82 \$	Construction phase II usine d'épuration coût des travaux

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1056* LOT NUMÉRO 2 660 958 – RÉTROCESSION AU M.T.Q. – BOULEVARD MAISONNEUVE – SECTEUR HULL

CONSIDÉRANT QUE le M.T.Q. après avoir offert de vendre à la Ville le lot numéro 2 660 958, la Ville entend vendre le lot aux propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit intervenir à l'acte pour confirmer la rétrocession du lot au M.T.Q. selon les conditions de l'acte de vente initial :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil :

1. de rétrocéder au M.T.Q. le lot numéro 2 660 958 comportant une superficie de 202,3 m², le tout conformément aux conditions de la vente du lot;
2. que le M.T.Q. vende le lot aux propriétaires riverains messieurs Roch Bernier et Stéphane Dompierre au prix de 8 500 \$.

La présente résolution est conditionnelle à l'acceptation par le M.T.Q. au maintien des droits de la Ville sur le lot numéro 2 660 957.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1057

SUBVENTION DE 400 \$ À L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE LE 7 SEPTEMBRE 2002 - DISTRICT ÉLECTORAL 4

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 400 \$ à l'Association des résidents du Plateau concernant l'organisation d'une épluchette de blé d'inde le 7 septembre 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau, à l'attention de monsieur Alain Pilon, président, 45, rue du Frimas, Hull, Québec, J9A 3J9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40004	400 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1058

AUTORISER MONSIEUR AURÈLE DESJARDINS À PARTICIPER AU TOURNOI DE GOLF DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS LE 22 AOÛT 2002 - 125 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL 14

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Aurèle Desjardins à participer au 13^e tournoi de golf de l'Association touristique de l'Outaouais le 22 août 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de l'ATO, 103, rue Laurier, Hull, Québec, J8X 3V8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40014	125 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1059 **AUTORISER MONSIEUR PIERRE PHILION À PARTICIPER AU TOURNOI DE GOLF D'HÉBERGEVAC DESJARDINS LE 21 AOÛT 2002 - 110 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL 7**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Pierre Pillion à participer au 8^e tournoi de golf bénéfice au profit d'Hébergevac Desjardins qui se tiendra le 21 août 2002 au club de golf Le Dôme.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 110 \$ à l'ordre d'Hébergevac Desjardins, 89, rue Maple, Gatineau, Québec, J8P 5B8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40007	110 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1060 **AUTORISATION DE COMBLER LE POSTE D'INSPECTEUR-CALCULATEUR-RÉSIDENTIEL AU SERVICE D'ÉVALUATION**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur-calculateur-résidentiel (poste numéro 180 au plan d'effectifs) au Service d'évaluation est devenu vacant suite à la mutation d'une employée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste d'inspecteur-calculateur-résidentiel au Service d'évaluation.

Adoptée

*** Le conseiller Aurèle Desjardins quitte son siège.

CE-2002-1061 **AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - PROGRAMMES AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU AU SERVICE DES LOISIRS, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis administratif – programmes au Centre de services de Gatineau au Service des loisirs, sports et vie communautaire (poste numéro 100 au plan d'effectifs) est devenu vacant suite à la promotion d'une employée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de commis administratif - programmes au Centre de services de Gatineau au Service des loisirs, sports et vie communautaire.

Adoptée

CE-2002-1062 **DÉMISSION DE MONSIEUR JUSTIN COMTOIS ET AUTORISATION D’AFFICHER LE POSTE DE COMMIS JUDICIAIRE AU SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Justin Comtois, commis judiciaire au Service de la cour municipale et ce, à compter du 6 juillet 2002.

M. Comtois était à l’emploi de la Ville de Gatineau (ex-Ville de Gatineau) depuis le 10 janvier 2000.

Le trésorier est autorisé à payer à M. Comtois les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l’occasion pour remercier M. Comtois pour ses années de loyaux services à la Ville.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de commis judiciaire au Service de la cour municipale laissé vacant par la démission de M. Comtois.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1063 **PROMOTION À L’ESSAI DE MADAME DENISE MONETTE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN RÉMUNÉRATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l’essai de madame Denise Monette, pour une période de trois mois au poste de technicienne en rémunération au Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Monette est établi conformément à l’échelle salariale du secteur d’origine, soit le groupe 07, 4^e échelon de l’ex-Ville d’Aylmer.

La date d’entrée en fonction de l’employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 rémunération régulière – cols blancs, Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2002.

Adoptée

*** Le conseiller Aurèle Desjardins reprend son siège.

CE-2002-1064 **APPROBATION DE L’ACTIVITÉ DU 30 AOÛT 2002 POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un budget de 40,000 \$ pour la tenue de la fête des employés le 30 août 2002 et mandate le Module culture et loisirs pour voir à l’organisation de cette activité.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-19520-493 Activités de reconnaissance – Réception.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1065 **SUBVENTION DE 100 \$ À HÉBERGE-ADOS CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ DE NETTOYAGE DU QUARTIER MUTCHMORE – DISTRICT ÉLECTORAL 7**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 100 \$ à l'organisme Héberge-Ados concernant l'organisation d'une activité de nettoyage du quartier Mutchmore qui se tiendra le 24 août 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre d'Héberge-Ados, à l'attention de madame Liette Duguay, coordonnatrice, 95, rue Mutchmore, Hull, Québec, J8Y 3T4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40007	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1066 **SUBVENTION DE 700 \$ - CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU - 25E ANNIVERSAIRE - DISTRICTS ÉLECTORAUX 9, 10, 11, 12, 14 ET 15**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre du Centre des aînés de Gatineau, à l'attention de monsieur Sylvain Germain, directeur général, 89, rue Maple, Gatineau, Québec, J8P 5B8, à titre de subvention pour leur 25^e anniversaire.

Monsieur Simon Racine	75 \$
Madame Thérèse Cyr	100 \$
Monsieur Paul Morin	100 \$
Monsieur Joseph De Sylva	100 \$
Monsieur Aurèle Desjardins	250 \$
Monsieur Yvon Boucher	75 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40015	75 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40014	250 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40012	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40011	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40010	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40009	75 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1067 **SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB LES AÎNÉS DE ST-RENÉ INC. - 15E ANNIVERSAIRE - DISTRICTS ÉLECTORAUX 10, 12, 13, 14 ET 15**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Club « Les aînés de St-René inc. », à l'attention de monsieur Albert Brissette, coordonnateur des activités, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour leur 15^e anniversaire.

Madame Thérèse Cyr	50 \$
Monsieur Joseph De Sylva	100 \$
Monsieur Richard Côté	100 \$
Monsieur Aurèle Desjardins	100 \$
Monsieur Yvon Boucher	50 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40015	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40014	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40013	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40012	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40010	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1068 **AUTORISER MONSIEUR PIERRE PHILION À PARTICIPER AU TOURNOI DE GOLF DE R.M.O. EN COLLABORATION AVEC LES SUPERMARCHÉS LOBLAWS LE 11 SEPTEMBRE 2002 - 100 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Pierre Philion à participer au 2^e tournoi de golf de R.M.O., service de maintien à domicile, en collaboration avec les supermarchés Loblaws qui se tiendra le 11 septembre 2002 au club de golf du Parc Kingsway.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de R.M.O., 10, rue Noël, bureau 110, Hull, Québec, J8Z 3G5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40007	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1069 **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR LUC SABOURIN AU POSTE D'ADJOINT AUX DIRECTEURS POUR LES CENTRES DE SERVICES DE HULL ET AYLNER ET AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE COORDONNATEUR DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA BRIGADE SCOLAIRE AU MODULE PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai pour une période de douze mois de monsieur Luc Sabourin, au poste d'adjoint aux directeurs pour les Centres de services de Hull et Aylmer.

Le salaire de M. Sabourin est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 03, 7^e échelon de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13220-115 Centre de services de Hull – réguliers – non-syndiqués.

La date d'entrée en fonction de l'employé sera déterminée par le Service des ressources humaines.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de coordonnateur de la réglementation et de la brigade scolaire au Module protection des personnes et des biens.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1070

NOMINATION DE MONSIEUR BERNARD LADOUCEUR AU POSTE D'ADJOINT AUX DIRECTEURS POUR LES CENTRES DE SERVICES DE GATINEAU, DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la nomination à l'essai pour une période de douze mois, de monsieur Bernard Ladouceur au poste d'adjoint aux directeurs pour les Centres de services de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers.

M. Ladouceur maintient ses conditions actuelles de travail, son salaire étant étoilé.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13230-115 Centre de services de Gatineau – réguliers – non-syndiqués.

La date d'entrée en fonction de l'employé sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1071

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CASINO DU LAC-LEAMY - HEURES D'UTILISATION DE L'ACCÈS SECONDAIRE SITUÉ EN BORDURE DU CHEMIN DU LAC-LEAMY

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être conclue entre la Ville de Gatineau et le Casino du Lac-Leamy, afin de fixer les heures d'utilisation de l'accès secondaire situé en bordure du chemin du Lac-Leamy, en dehors des heures de pointe du matin, du midi et du soir du réseau routier adjacent et des heures d'opération les plus achalandées du commerce Réno-Dépôt :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'entente à conclure entre la Ville de Gatineau et le Casino du Lac-Leamy et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente.

Adoptée

CE-2002-1072 **PARTICIPATION DE MONSIEUR RICHARD CÔTÉ - TOURNOI DE GOLF DE LA CORPORATION DES CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILES DE L'OUTAOUAIS - 18 SEPTEMBRE 2002 - DISTRICT ÉLECTORAL 13**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Richard Côté à participer au tournoi de golf de la Corporation des concessionnaires d'automobiles de l'Outaouais au profit des maisons d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, qui se tiendra au club de golf Tecumseh le 18 septembre 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Corporation des concessionnaires d'automobiles de l'Outaouais, à l'attention de madame Suzanne Copping, 596, avenue Principale, Gatineau, Québec, J8T 5L4 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40013	150 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1073 **REVITALISATION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH, PHASE 1 - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE SANS RÉSIDENCE - MONTANT DE 50 200 \$ INCLUANT LES TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la Ville de Hull, par sa résolution numéro CE-2001-915 adoptée le 20 novembre 2001, a retenu la firme Tecsumt inc. pour la préparation des plans et devis concernant des travaux de revitalisation du boulevard Saint-Joseph, phase I, pour le tronçon situé entre la rue Caron et l'entrée principale du centre d'achat Village Place Cartier, contrat 99-23, le tout selon le décret 1235-87, groupe I, catégorie II :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité retienne les services professionnels de la firme Tecsumt inc. pour la surveillance sans résidence des travaux de revitalisation du boulevard Saint-Joseph, phase I, contrat 99-23, au montant de 50 200 \$ incluant les taxes, le tout selon le décret 1235-87, groupe I, catégorie II.

Les fonds à cette fin, au montant estimé à 50 200 \$ incluant les taxes, seront pris à même l'appropriation budgétaire suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62280-411	48 454,38 \$	Honoraires professionnels
04-13493	1 745,62 \$	TPS à recevoir
	50 200,00 \$	TOTAL

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1074 **SOUMISSION - 2002 SP 118 - LUMINAIRES ET FÛTS - REVITALISATION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH, PHASE I - SERVICE D'INCENDIE - FIRME : LES DISTRIBUTEURS PAPINEAU INC. - 141 982,26 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Les Distributeurs Papineau Inc., 776, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G6 pour la fourniture de luminaires et fûts, - Éclairage – Revitalisation boulevard Saint-Joseph, phase I, au montant total de 141 982,26 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juillet 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62280-641	137 045,07 \$	Développement économique – boulevard Saint-Joseph - Pièce d'infrastructure
04-13493	4 937,19 \$	TPS à recevoir (ristourne)

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1075 **SOUSSION 2002 SP 104 - CONTRAT 99-23 - REVITALISATION ET RÉAMÉNAGEMENT - BOULEVARD SAINT-JOSEPH, PHASE 1 - SERVICE D'INGÉNIERIE - FIRME : GROUPE MACADAM INC. - 1 251 765,84 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Groupe Macadam Inc., 4115, boulevard Ste-Anne, Beauport, Québec, G1C 2H9, pour la revitalisation et le réaménagement du boulevard Saint-Joseph, phase I, soit le tronçon compris entre la rue Caron et l'entrée du Centre commercial Village Place Cartier, secteur Hull, au montant total de 1 251 765,84 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 août 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant total de 1 251 765,84 \$ taxes incluses, seront répartis de la façon suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62280-411	1 208 237,83 \$	Développement économique – boulevard Saint-Joseph - Serv. Prof. et génie
04-13493	43 528,01 \$	TPS à recevoir (ristourne)

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2002,

Adoptée

CE-2002-1076 **SOUSSION - 2002 SI 139 - AMEUBLEMENT - CENTRE CULTUREL, SECTEUR D'AYLMER - ARTS, CULTURE ET LETTRES - FIRME : MOBILIER DE BUREAU DE L'OUTAOUAIS - 36 067,88 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Mobilier de bureau de l'Outaouais, 901, boulevard Saint-Joseph, local « D », Hull, Québec, J8Z 1S8 au montant de 36 067,88 \$ pour la fourniture d'ameublement pour la salle de spectacle du Centre culturel, secteur d'Aylmer, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 août 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
-------	---------	-------------

04-13493	1 254,20 \$	TPS à recevoir (ristourne)
18-01001-002	34 813,68 \$	Aménagement - Centre culturel travaux Centre culturel en 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1077* RÈGLEMENT HORS COUR - RÉGIMBALD C. VILLE DE GATINEAU - COUR D'APPEL

CONSIDÉRANT QUE le 4 juin 2002, le comité exécutif a mandaté, par sa résolution numéro CE-2002-733, le Service du contentieux de la Ville pour déposer toute procédure utile afin de porter en appel le jugement de la Cour du Québec dans le dossier 550-22-003050-992 et de faire toutes procédures jugées nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été dûment inscrit à la Cour d'appel;

CONSIDÉRANT QU'une offre de règlement hors cour et un désistement du jugement de première instance ont été soumis par la partie adverse, soit monsieur Donald Régimbal et madame Nicole Régimbal pour régler définitivement le dossier;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter la présente offre de règlement hors cour et le désistement du jugement de première instance par la partie adverse :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'offre de règlement présentée par la partie adverse ainsi que leur désistement du jugement de première instance;

D'autoriser le Service du contentieux de la Ville à déposer et signer tout document ou procédure nécessaires afin d'accepter le présent règlement hors cour et le désistement du jugement de première instance par la partie adverse afin de régler définitivement le dossier.

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil de puiser à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Gatineau, au poste budgétaire 05-99130, la somme nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

M^c YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^c RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint et secrétaire adjoint
Comité exécutif